Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le
ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_15-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **7 juillet 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **1 juillet 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance **: Madame Nadia LAKEHAL**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance **:**

Hélène GEOFFROY, **Stéphane GOMEZ**, **Kaoutar DAHOUM**, **Muriel LECERF**, **Philippe MOINE**, **Myriam MOSTEFAOUI**, **Antoinette ATTO**, **Nadia LAKEHAL**, **Michel ROCHER**, **Patrice GUILLERMIN - DUMAS**, **Nassima KAOUAH**, **Fatma FARTAS**, **Pierre BARNEOUD - ROUSSET**, **Bernard RIAS**, **Régis DUVERT**, **Yvette JANIN**, **Eric BAGES-LIMOGES**, **Véronique STAGNOLI**, **Dehbia DJERBIB**, **Charazède GAHROURI**, **Christine JACOB**, **Harun ARAZ**, **Abdoulaye SOW**, **Christine BERTIN**, **Audrey WATRELOT**, **Richard MARION**, **Ange VIDAL**, **Monique MARTINEZ**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir **:**

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, **Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI**, **Josette PRALY à Stéphane GOMEZ**, **Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF**, **Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS**, **Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL**, **Fréderic KIZILDAG à Harun ARAZ**, **David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES**, **Sacha FORCA à Audrey WATRELOT**

Membres absents :

Yvan MARGUE, **Nacera ALLEM**, **Nordine GASMI**, **Carlos PEREIRA**, **Mustapha USTA**, **Maoulida M'MADI**

Objet :

Jardin de la Grappinière - Echange de terrains entre la ville de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon

V_DEL_22077_15

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le
ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_15-DE

Rapport de Monsieur GUILLERMIN - DUMAS,

Mesdames, Messieurs,

En 2014, la ville de Vaulx en Velin a souhaité créer un nouvel espace de nature dans le quartier de la Grappinière, à l'angle de l'avenue Jean Moulin, de la rue du général Charles Delestraint, et de l'avenue du huit mai 1945.

L'aménagement de cet espace public a fait l'objet d'une très large concertation citoyenne. Les Vaudais ont été consultés au travers de réunions publiques, du site de la Ville et d'autres consultations menées par le Grand Projet de Ville (GPV).

Il en est ressorti que les habitants souhaitaient que cet espace de « fraîcheur » soit ornemental, propice à la flânerie et exemplaire en terme de respect de la biodiversité, avec une volonté de marquer l'entrée Ouest du quartier de la Grappinière.

Les travaux ont été engagés en 2021, après la livraison de l'immeuble de logement situé à l'ouest du terrain, et il a été décidé, lors du conseil municipal du 10 février 2022, de dénommer cet espace « jardin de la Grappinière ».

L'emplacement concerné, d'une surface de 1000 m² appartient à la Ville et est cadastré AV 479.

Toutefois, afin de désimperméabiliser et végétaliser le maximum de surface, la Ville a souhaité élargir l'emprise de cet îlot de fraîcheur en intégrant une partie du trottoir situé sur le côté ouest de ce dernier, d'une surface de 140m².

Pour permettre la réalisation de ce projet, la Métropole de Lyon a accepté de céder à la ville de Vaulx en Velin, une partie de son domaine public de voirie.

Conjointement à cela, pour des raisons de praticité et de confort d'usage, la Ville de Vaulx en Velin va également céder 6 m² à la Métropole afin d'assurer une continuité piétonne lisible à l'angle du jardin de la Grappinière (le plan figure en annexe).

Cet accord donne lieu à un échange de Domaine Public à Domaine Public entre la Ville de Vaulx en Velin et la Métropole de Lyon, conformément aux plans ci-joints.

Cet échange se fera au prix de 1€ symbolique.

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver l'échange de Domaine Public à Domaine Public entre la ville de Vaulx en Velin et la Métropole de Lyon conformément à la description suivante :

- la parcelle AV 506 d'une superficie de 140 m² intègre le Domaine Public de la Ville de Vaulx en Velin ;

- les parcelles AV 503 et AV 504 d'une superficie totale de 6 m² intègrent le Domaine Public de la Métropole de Lyon.

► d'approuver cet échange au prix de 1€ symbolique ;

► d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que les actes afférents avec la Métropole de Lyon.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le
ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_15-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 7 juillet 2022 par Monsieur Patrice GUILLERMIN-DUMAS, treizième adjoint, délégué aux quartiers Petit Pont/Grappinière et Village ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'approuver l'échange de Domaine Public à Domaine Public entre la ville de Vaulx en Velin et la Métropole de Lyon conformément à la description suivante :

- la parcelle AV 506 d'une superficie de 140 m² intègre le Domaine Public de la Ville de Vaulx en Velin ;

- les parcelles AV 503 et AV 504 d'une superficie totale de 6 m² intègrent le Domaine Public de la Métropole de Lyon.

► d'approuver cet échange au prix de 1€ symbolique ;

► d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que les actes afférents avec la Métropole de Lyon.

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 37
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 07 juillet 2022.

Pour extrait conforme,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN

Signé par : Hélène GEOFFROY
Date : 24/07/2022
Qualité : La Maire

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le
ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_15-DE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

Commune de Vaulx en Velin
Angle de l'Avenue Jean Moulin/Rue Général Delestreint/Avenue du 8 mai 1945
Section AV N° 479 et 480 Lieu-dit : 83 Avenue du 8 Mai 1945

PLAN DE DIVISION

ECHELLE: 1/250

PROPRIETE
Communauté urbaine de Lyon

VISA
date: 21.12.2021

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
Jean-Christophe DEVIN
géomètre-expert
D.P.L.G.
N° 04717

N° DESSIN : M21131.dwg
Réf. DOSSIER : M21131 69 256

Seul le plan papier original tamponné et signé engage la responsabilité du Cabinet

ABSCISSE-GE.COM

Cabinet de Géomètres Experts et d'Ingénieurs Conseils
Jean-Christophe DEVIN Géomètre-Expert DPLG
Gilles BUISSON Géomètre-Expert DPLG
Christian CHAUMARTIN Géomètre-Expert DPLG
50 ans d'archives de : Daniel FANCHON - Jacques ORLIANGE - Jean Claude SORRO

4 place André-Marie Burignat - BP n°64 - 69882 **Meyzieu** cédex
Tél : 04 78 31 98 17 | Fax : 04 78 31 99 56 | email : contact@abscisse-ge.com | web : www.abscisse-ge.com
Permanence : 3 place de la Nation Charles de Gaulle - 38460 **Crémieu** Tél / Fax : 04 74 90 65 33
S.E.L.A.R.L. de Géomètres-Experts au capital de 102 000€
Membre de l'Ordre des Géomètres-Experts - N° d'inscription : 1995C200004 | 400 620 993 RCS Bourgoin-Jallieu - Code NAF 7112A

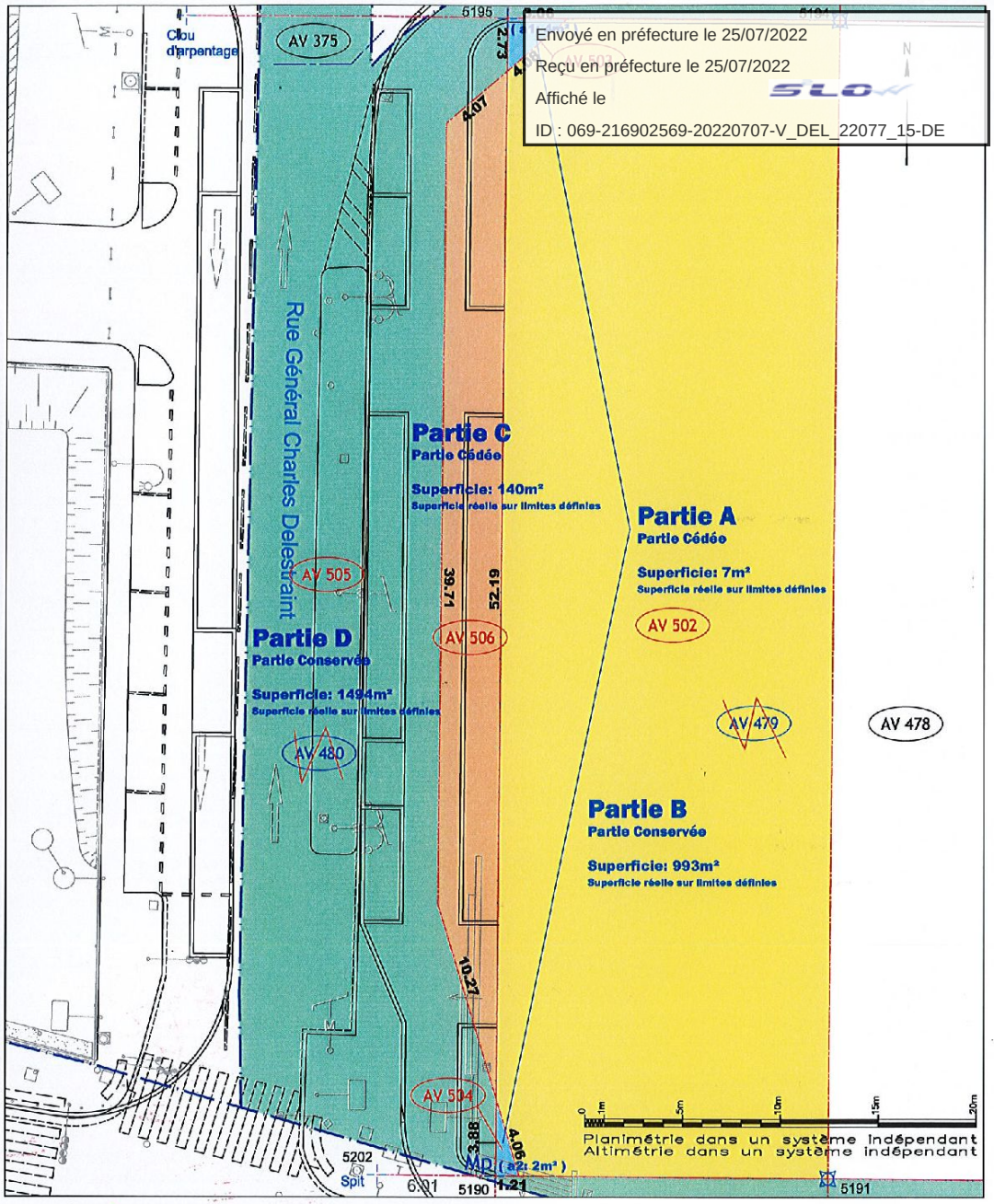

ABSCISSE-GE.COM 4 place Burignat - BP n°64 - 69882 MEYZIEU cédex

AUTEUR	PHASES DE CONCEPTION DU PLAN	DATES
CB	Division de propriétés	26/10/2021
CB	Nouvelle numérotation cadastrale	21/12/2021

LEGENDE BORNAGE

existant	nouveau	
borne OGE		
piquet		
clou		
mp	mp	marque peinture
borne pierre		

limite de parcelles
nouvelle limite
98.20 point de niveau
signe d'appartenance du mur
mur mitoyen

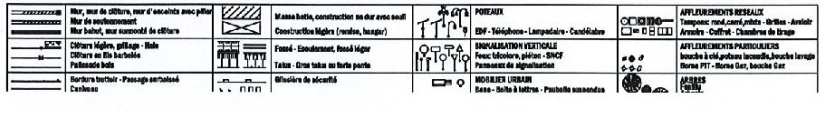

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le
ID : 069-216902569-20220707-V_DEL_22077_15-DE

Commune :
VAULX EN VELIN (256)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 3166
Document vérifié et numéroté le 21/12/2021
A LYON
Par Alex NEGROBAR
GEOMETRE
Signé

SDIF du Rhône
PTGC
165 Rue Garibaldi
BP 3195
69401 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04 78 63 33 00
Fax : 04 78 63 30 20
ptgc.690.lyon@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AV
Feuille(s) : 000 AV 01
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 21/12/2021
Support numérique : ----------

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille 6463.

A ---------- , le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

D'après le document d'arpentage dressé
Par JEAN-CHRISTOPHE DEVI(2)
Réf. : M21131
Le 20/12/2021

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une emprise (plan annexé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, ayant, représentant qualité de l'autorité expropriant, etc...).